



BARÈME D'HONORAIRES

MAZUQUE Immobilier

SASU au capital de 7000 € - RCS Melun 892 509 274

Siège social : 2 bis avenue de la Gare 77250 Moret-Loing-et-Orvanne

Tél : 01.60.39.35.77 - E-mail : moret@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR 71 892 509 274.

Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens.

Carte professionnelle n° CPI 7702 2021 000 000 006 délivrée par la CCI de Seine et Marne

Activités : Transaction sur immeubles et fonds de commerce et Gestion immobilière.

Garantie financière Transaction et Gestion : SMA Courtage, 75738 Paris Cedex 15, 8 rue Louis Armand

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Ventes – Barème à compter du 01 Juillet 2024

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires TTC *
Jusqu' à 60.000 €	9%
De 60.001 à 100.000 €	8%
De 100.001 à 140.000 €	7.5%
De 140.001 à 180.000 €	7%
De 180.001 à 220.000 €	6.5%
De 220.001 à 260.000 €	6%
De 260.001 à 300.000 €	5.5%
De 300.001 à 400.000 €	5%
De 400.001 à 500.000 €	4.5%
Au-delà de 500.000 €	4%

Vente de garage, parking, immeuble commerciaux, fonds de commerces, terrains, vente en viager :

10%* de la valeur vénale du bien

*Honoraires minimum 5000€ TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particuliers :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

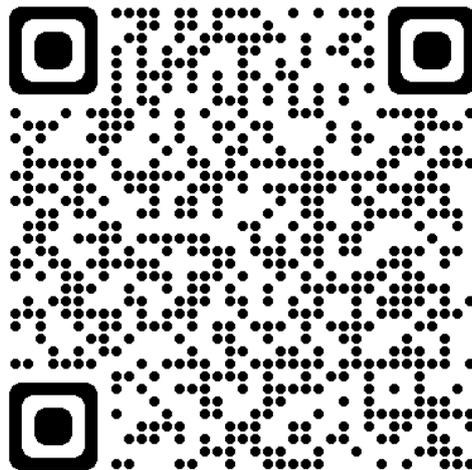
Avis de valeur : 150 € (à la charge du vendeur / non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence).

Honoraires de rédaction d'acte : 240 € monopropriété / 380€ copropriété (à la charge de l'acquéreur)

Pré état daté : 240 € (à la charge du vendeur)

État des risques et pollution (ERP) : (30 € à la charge du vendeur)

SCANNEZ CE QR CODE



POUR ACCEDER A NOTRE SITE ET RETROUVER TOUTES NOS
ANNONCES





Locations – Barème à compter du 01 Juillet 2024

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	8 € TTC / m ² de surface habitable	8 € TTC / m ² de surface habitable
État des lieux d'entrée	3 € TTC / m ² de surface habitable	3 € TTC / m ² de surface habitable
Entremise et négociation	150 € TTC	X

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail d'habitation (hors résidence principale)	11 € TTC / m ² de surface habitable	11 € TTC / m ² de surface habitable
Bail professionnel	Frais de renouvellement du bail : 500 €	2 mois de loyers charges comprises Frais de renouvellement du bail : 500 €
Bail commercial	Frais de renouvellement du bail : 500 €	2 mois de loyers charges comprises Frais de renouvellement du bail : 500 €
Bail stationnement (parking, garage...)	Frais de renouvellement du bail : 250 €	2 mois de loyers charges comprises Frais de renouvellement du bail : 250 €
Location court séjour/saisonnier	24% TTC à la charge du bailleur (hors prestations de nettoyage)	Frais de dossiers 12€ /séjour/personne

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie bail nu	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 250 € TTC	X
Etat des lieux de sortie bail meublé	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 350 € TTC	X
Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 500 € TTC	X
Etat des lieux de sortie stationnement	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 150 € TTC	X
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre bailleur le locataire

Autres prestations :

Avis de valeur locative : 150€ (à la charge du bailleur / non facturé dans le cadre d'un mandat de location / gestion, confié à l'agence).

État des risques et pollution (ERP) : 30 € à la charge du bailleur

Agence Laforêt
Moret-Loing-et-Orvanne
Annexe au mandat de gestion

FAVORIZ

 **PACK
ESSENTIEL**
7% TTC

 **PACK
SÉRÉNITÉ**
7.8% TTC

 **PACK
PREMIUM**
10% TTC

Prestations initiales :

	PACK ESSENTIEL 7% TTC	PACK SÉRÉNITÉ 7.8% TTC	PACK PREMIUM 10% TTC
Etablissement et envoi des avis d'échéances et quittances de loyer	✓	✓	✓
Quittancement et gestion des encaissements de loyer, charges et dépôt de garantie	✓	✓	✓
Etablissement et envoi des comptes rendus de gestion	✓	✓	✓
Révision du montant des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence	✓	✓	✓
Contrôle des attestations d'assurance et contrats d'entretien du locataire	✓	✓	✓
Régularisation des charges annuelles	✓	✓	✓
Etat des lieux et décompte de sortie	✓	✓	✓
Rédaction d'actes (avenant, renouvellement des baux)	✓	✓	✓
Vérification de l'état du bien géré à chaque remise en location	✓	✓	✓
Commande et suivi des diagnostics techniques obligatoires (hors frais de diagnostics)	✓	✓	✓
Gestion et suivi des congés locataires/mandant (hors frais de commissaire de justice)	✓	✓	✓
Gestion des impayés/dégradations/non-respect des obligations (hors frais de procédure)	✓	✓	✓

Prestations annexes :

		PACK ESSENTIEL 7% TTC	PACK SÉRÉNITÉ 7.8% TTC	PACK PREMIUM 10% TTC
Gestion technique travaux bailleur inférieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	50 € / facture		✓	✓
Gestion travaux spécifiques (rénovation énergétique) : faire exécuter et suivre les travaux	5% des travaux		✓	✓
Gestion et suivi des sinistres : Déclaration, devis, suivi travaux, indemnisation	200 € / sinistre		✓	✓
Règlement des charges de copropriété (sous réserve de fonds disponibles)	15 € / appel		✓	✓
Règlement des factures et taxes diverses (sous réserve de fonds disponibles)	15 € / facture		✓	✓
Visite conseil (pré état des lieux de sortie)	50 €		✓	✓
Gestion technique travaux bailleur supérieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	X	5% des travaux		5% des travaux
Etablissement du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers (monopropriété et SCI sur devis)	X	100 €		100 €
Etablissement document d'aide à la déclaration de TVA (monopropriété et SCI sur devis)	X	150 €		150 €
Constitution du dossier type ANAH	X	250 €		250 €
Représentation commission départementale de conciliation (préparation dossier + audience)	X	150 €		150 €
Monopropriété : visite des parties communes (fréquence à déterminer au mandat)	X	100 €		100 €
Représentation en Assemblée Générale	X	100 € / heure		100 € / heure
Assistance à la livraison, suivi des réserves auprès du promoteur (parfait achèvement)	X	200 €		200 €
Gestion, suivi et contrôle des réserves dans le cadre de la garantie biennale et décennale	X	200 €		300 €
Représentation ou assistance à la première Assemblée Générale immeuble neuf	X	300 €		300 €

Nos produits d'assurances :

	PACK ESSENTIEL 7% TTC	PACK SÉRÉNITÉ 7.8% TTC	PACK PREMIUM 10% TTC
Assurance contre les risques locatifs (loyers impayés et détériorations immobilières) y compris frais d'intermédiation de X %	2,20%	2,20%	Inclus
Assurance propriétaire non occupant (PNO)	Sur devis	Sur devis	Sur devis
Assurance multirisques habitation locataire (MRH)	Sur devis	Sur devis	Sur devis



MAZUQUE Immobilier

SASU au capital de 7000 € - RCS Melun 892 509 274

Siège social : 2 bis avenue de la Gare 77250 Moret-Loing-et-Orvanne

Tél : 01.60.39.35.77 - E-mail : moret@laforet.com

Affichage de l'article 93 du décret du 20 juillet 1972 **et de l'arrêté du 3 octobre 1983**

Tous les versements reçus par le titulaire de la carte professionnelle sont obligatoirement faits au moyen soit de chèques barrés à l'ordre de l'établissement de crédit où le compte est ouvert, soit par virements, soit par mandats à l'ordre dudit établissement de crédit, avec indication du numéro de compte, soit par carte de paiement.

Tous les versements ou remises doivent donner lieu à la délivrance d'un reçu. Ce reçu est conforme à un modèle fixé par arrêté conjoint du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de l'économie et des finances. Un double du reçu demeure dans un carnet de reçus.

Compte séquestre (article 55 du décret du 20 juillet 1972) n°00010053283 ouvert auprès de BNP Moret sur Loing

Nom et adresse du garant : SMA Courtage, 8 rue Louis Armand 75738 Paris Cedex 15

Montant de la garantie : 110 000 €

La délivrance d'une note d'honoraires est obligatoire pour toute prestation de service dont le coût est supérieur à 25 € TTC.

En deçà de 25 € TTC, la délivrance d'une note d'honoraires est facultative et sera remise sur demande du client.

N° TVA intra-communautaire : FR 71 892 509 274.

Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens.

Carte professionnelle n° CPI 7702 2021 000 000 006 délivrée par la CCI de Seine et Marne

Activités : Transaction sur immeubles et fonds de commerce et Gestion immobilière.

Garantie financière Transaction et Gestion : SMA Courtage, 75738 Paris Cedex 15, 8 rue Louis Armand Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Pour vendre, acheter, louer ou faire carrière :

Passez par l'agence



N°

01 60 39 35 77

moret@laforet.com



LAFORÊT Moret-Loing-et-Orvanne

Le choix **NATUREL pour vos projets immobiliers**